



commune de **Jouars -
Pontchartrain**

**ARRETE DE DELEGATION TEMPORAIRE DANS
FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL POUR
MONSIEUR LE PAVEC POUR LA CELEBRATION
D'UN MARIAGE**

N°AFG-020-2026

Le Maire de la Commune de Jouars-Pontchartrain,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32 ;

Vu le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut « sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal » ;

Considérant que le Maire est officier d'état civil ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Laurent LE PAVEC, conseiller municipal, est délégué pour remplir le 11 juillet 2026 les fonctions d'officier de l'état civil, notamment pour célébrer le mariage entre Monsieur RENÉ-dit-BOIS William et Madame LE PAVEC Marine.

ARTICLE 2 : La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont l'ampliation sera remise à l'intéressé et au Préfet.

ARTICLE 3 : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative et L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire et/ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télécours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Fait à Jouars-Pontchartrain

Le 18 juin 2026

Le Maire

Thomas MENGELLE-TOUYA

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité

Ayant été effectuées par mise en ligne

Sur le site internet de la Mairie le : **26 JUIN 2026**

Et par transmission en

Préfecture des Yvelines le : **25 JUIN 2026**

Notifié le **22 juin 2026**

Signature de l'intéressé

